

D. Oui, ce pardon des péchés, que le prêtre accorde dans le sacrement de Pénitence, est toujours ratifié dans le ciel, pourvu que la personne qui s'en confesse soit véritablement pénitente.

D. Les prêtres donnent-ils l'absolution toutes les fois que l'on va à confesse ?

R. Non, les prêtres ne donnent pas l'absolution toutes les fois que l'on va à confesse ; ils jugent quelquefois à propos de la différer, pour s'assurer des dispositions des pénitents, et leur donner le temps de s'y mieux préparer.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

D. Quand le moment de se confesser est arrivé, que faut-il faire.

R. Quand le moment de se confesser est arrivé, il faut aller se mettre à genoux auprès du confesseur, de manière à ne pas le regarder en face, faire sur soi le signe de la croix, et dire.

EN FRANÇAIS.

Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché.
Je confesse à Dieu, etc., page 5,
jusqu'à par ma faute.

EN LATIN.

Benedic mihi, pater, quia peccavi.
Confiteor Deo, etc., p. 5 jusqu'à mea culpa.

D. Que fait-on ensuite ?

R. Ensuite on dit : 1° combien il y a de temps qu'on a été à confesse ; 2° si on a reçu l'absolution la dernière fois ; 3° si on a accompli la pénitence imposée ; puis on commence sa confession, en disant à chaque péché : *Mon Père, je m'accuse de...*

D. Quand on a fini d'accuser ses péchés, que faut-il faire ?

R. Quand on a fini d'accuser ses péchés, il faut dire : "Je m'accuse de plus de bien d'autres péchés que je ne connais pas et de ceux de toute ma vie ; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution." Puis tout de suite on achève le *Confiteor* en disant :

EN FRANÇAIS.

Par ma faute, etc.

EN LATIN.

Mea culpa, etc.

D. Si le confesseur juge à propos de donner l'absolution, que faut-il faire pendant qu'il la donne ?

R. Si le confesseur juge à propos de donner l'absolution, il faut, pendant qu'il la donne, s'exciter de nouveau à la contrition, et en faire un acte de tout son cœur.